



PARTIE A RETOURNER

**BULLETIN D'INSCRIPTION à la 27^{ème} BROCANTE
SAMEDI 25 Mai 2024**



**Les emplacements sont attribués strictement dans
l'ordre de réception des bulletins de réservation complets.**

Liste des documents ci-dessous et votre paiement à remettre chez Guylaine VEILLARD
10A rue de l'Eglise 78410 Bouafle, sous enveloppe libellée «BROCANTE 25 Mai 2024»,
IMPERATIVEMENT AVANT LE 27 AVRIL 2024.

**Pour ceux qui désirent être ensemble, merci de grouper vos réservations dans une
seule enveloppe avec un dossier d'inscription par exposant et la mention « avec XXX ».**

Particulier Professionnel

NOM.....Prénom.....

Portable : Tél. fixe :

Adresse.....

Code Postal : Ville :

Adresse email en lettres majuscules d'imprimerie

.....@.....

**Pour conformité à la réglementation actuelle, veuillez impérativement joindre les pièces
suivantes à votre bulletin d'inscription :**

- Photocopie recto-verso de votre carte d'identité.
- Attestation sur l'honneur avec liste condensée des objets (voir verso)
- Un justificatif de domicile (photocopie d'une facture d'EDF ou de téléphone ou d'eau).

**La loi nous obligeant à fournir ces renseignements aux autorités de l'Etat, l'absence de
ces éléments entraîne la NULLITE DE LA RESERVATION.**

Tarifs : **16 € pour les particuliers habitants à Bouafle** pour 3 mètres linéaires
21 € pour les particuliers extérieurs à la commune pour 3 mètres linéaires
40 € pour les professionnels

Je vous règle, ci-joint, la totalité de ma réservation soit la somme de :

.....X.16 €. par tranche de 3 mètres.=.....

.....X.21 €. par tranche de 3 mètres.=.....

.....X.40 €. par tranche de 3 mètres.=.....

(chèque à établir à l'ordre de l'Association «Le Club de l'Amitié Bouafle»)

Les organisateurs rappellent qu'ils se réservent la libre disposition des places dûment
réservées mais non occupées à 8 heures sauf entente préalable. Aucun remboursement ne
sera effectué.

PARTIE A RETOURNER

Attestation sur l'Honneur

Je soussigné(e) certifie sur
l'honneur ne pas participer à plus de 2 brocantes par an et que
les objets suivants vendus à la brocante du 25 mai 2024 à
Bouafle sont ma propriété exclusive et n'ont pas été achetés pour
la revente conformément à l'article L310-2 expliqué dans le point
4 du règlement.

-
-
-
-
-
-
-
-

J'ai lu et je m'engage à respecter le règlement joint (à conserver)
au bulletin d'inscription.

Mention manuscrite : « Lu et approuvé »

Date/...../2024

Signature

Zone souhaitée mais NON CONTRACTUELLE :

- Devant mon adresse ou à proximité
- Rue de l'Eglise
- Rue Laguillermie
- Rue de la Vierge (sauf travaux)
- Parking de la Vierge (sauf travaux)
- Place Erambert

PARTIE A CONSERVER



BOUAFLE



27^{ème} BROCANTE

Samedi 25 Mai 2024

de 8 heures - 17 heures
Au cœur du village de BOUAFLE 78410

organisée par les associations
«LE CLUB DE L'AMITIE» et
«LES MARCHEURS DE BOUAFLE»

Contacts :

Mme VEILLARD : 06 29 66 24 70

Mr KOLACZINSKI : 06 28 27 14 21

Adresse email : club.amitie.bouafle@gmail.com

REGLEMENT de la 27^e BROCANTE à BOUAFLE

Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement :

1. Cette manifestation propose un lieu de rencontre aux amateurs de vieux objets, pour vendre, acheter ou échanger.
2. Les associations demandent seulement une participation financière à chaque exposant.
3. L'accès des visiteurs est gratuit.
4. Ne pas avoir acheté les objets pour la revente (ce serait alors faire acte de commerce et vous ne pourriez plus être considéré comme particulier).
5. Indiquer les prix de chaque article (mesure légale exigée pour la défense des droits du consommateur).
6. Les emplacements seront attribués dans l'ordre des réservations à réception du dossier complet et règlement total. Un plan avec votre point d'accueil et le numéro de votre emplacement vous seront adressés par mail ou à défaut par sms sous réserve d'avoir renseigné les informations nécessaires à l'envoi dans la semaine précédente.
7. L'accueil s'effectuera à partir de **6 H 00**, des représentants des associations seront **aux 4 points d'accueil et indiqueront à chaque participant son emplacement précis qui peut se trouver soit place Erambert, soit rue Laguillermie, rue de la Vierge (sauf travaux) soit rue de l'Eglise. Les exposants devront avoir terminé leur mise en place pour 8 H :** heure d'ouverture au public. Entre 8h et 17h aucun véhicule ne sera autorisé à stationner et/ou à circuler dans le périmètre de la brocante qui sera fermé à la circulation.
8. Respecter l'environnement et la commune qui vous accueille, ainsi que la propriété privée.
9. **Les invendus seront obligatoirement repris par leur propriétaire et les emplacements devront être libres de tout objet.**
10. Se soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels de la gendarmerie et des organisateurs qui œuvrent pour la sécurité de tous.
11. Dans le cas où le brocanteur ne participerait pas à la brocante pour une raison quelconque, intempéries comprises il ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part des organisateurs.
12. **Les organisateurs se réservent la vente de comestibles** (casse-croûtes, frites, saucisses, crêpes et boissons sur place...).
13. Les stands confiserie, alimentation et jeux sont interdits.
14. En cas d'annulation de la brocante par les organisateurs, le montant de votre réservation vous sera remboursé.

L'exposant déclare avoir pris connaissance de ce règlement, dégageant les organisateurs de toutes responsabilités pénales ou civiles ou administratives quant à sa participation.

En cas de non-respect de ce règlement, les exposants pourront être exclus de la manifestation sans délai et sans prétendre à quelques indemnités ou remboursement de toute nature.